

COMMUNE DE LOURESSE-ROCHEMENIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alain JOBARD, Maire.

Convocation du 03/04/2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 12

Etaient présents : Mrs et Mmes Alain JOBARD, Marie-Agnès TREUILLIER, Annie RABOUINT, Jacques BOISSEAU, Sébastien GOUGEON, Sylvie VIGNERON, Cédric GOUPILLE, Jacky CHAUVIN, Marie-Laure LEBRUN, Patrice MARTIN, Florence GEINDREAU, Nadège METIVIER.

Etaient excusés : Mr BOISSEAU Jacques, Mr MARTIN Patrice, Mr GOUGEON Sébastien, Mme TREUILLIER Marie-Agnès.

Etait absente : Mme Caroline JOUVELOT

Pouvoir : Mr BOISSEAU Jacques donne pouvoir à Mme RABOUINT Annie

Mr MARTIN Patrice donne pouvoir à Mr CHAUVIN Jacky

Mr GOUGEON Sébastien donne pouvoir à GOUPILLE Cédric

Mme TREUILLIER Marie-Agnès donne pouvoir à Mr JOBARD Alain

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cédric GOUPILLE est désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2019.04.20

VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2019

Le conseil municipal maintient les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 11.57 %
- Taxe foncière bâti : 17.42 %
- Taxe foncière non bâti : 26.87 %

Monsieur le Maire déclare la séance levée.
Ont signé au registre, les membres présents.